

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET
POPULAIRE**

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**OFFRE DE FORMATION
L.M.D.**

MASTER ACADEMIQUE

Etablissement	Institut
Université Saad Dahlab- Blida 1	D'architecture et d'urbanisme

Domaine	Filière	Spécialité
D012 (ST)	Architecture	Architecture en Zone Urbaine Littorale (AZUL)

Porteur de master:

ICHEBOUBENE Youcef, *Architecte/Docteur en urbanisme/ Maître de conférences (Classe B)*

Etablissement :
Institut d'architecture et d'urbanisme
université Blida 1

Intitulé du master
Architecture en Zone urbaine Littorale
(AZUL)

Porteur du master :
Dr. Youcef ICHEBOUBENE

Programme et intérêt de la formation-

D'abord, à travers ce master nous nous intéressons principalement au rapport site/projet (architecture et environnement). Un bon projet dans ce master et celui qui met en valeur son environnement immédiat tant sur le plan naturel, social, culturel et économique. Nombre d'architectes de renom s'accorde à dire que le rapport site/projet dans la réflexion de tout projet d'architecture et d'urbanisme est nécessaire et important pour une intégration meilleure et judicieuse du projet dans son environnement. Comme l'ont évoqué nombre d'architectes de renom : Jean NOUVEL, «... , *chaque lieu, voire même chaque quartier, a son architecture.* Jean BALLADUR, en parlant de son expérience du projet « la Grande Motte »:"*Plusieurs conjonctions m'ont amené à faire cela. Pour moi c'est une des grandes leçons de Le Corbusier, que j'ai toujours vu travailler sur les sites, que ce soit à Chandigarh, que ce soit à Longchamp, c'est un homme qui allait sur place, qui regardait le paysage et qui faisait des croquis.* (Dominique ROUILLARD, Claude PRELORENZO et René BORRUEY, 1993), « *un bon projet est celui qui s'intègre dans son contexte, et profitable pour son environnement immédiat.*».

L'approche, à savoir la connaissance du site, ces particularités sur le plan social, économique, environnement naturel, etc., s'avère primordiale au préalable de toute réflexion d'un projet d'architecture et d'urbanisme.

Puis, comme site d'études, notre choix s'est porté sur l'espace littoral, car, comme s'accordent à le dire nombreux auteurs, il représente l'espace le plus vulnérable, et le plus complexe, particulièrement quand il s'agit d'intervenir sur le plan architectural et urbanistique. De ce fait, nous dirons qu'un étudiant qui réussit à faire un bon projet d'architecture ou d'urbanisme en milieu littoral sera plus à l'aise quand il est appelé à intervenir ailleurs, et ce quelque soit la thématique du projet – Habitat, équipement en général, projet urbain, ou patrimoine, etc.-. L'autre intérêt, pour le choix de l'espace littoral, est le souhait de mettre en valeur et sauvegarder notre littoral, aujourd'hui avec l'avènement de la pratique touristique dans la société algérienne, particulièrement dans le balnéaire, et voire l'idée de mise en tourisme de notre littoral.

Il faut dire que nombreuses études ont montré que les régions littorales ont été de tout temps le plus convoitées tant pour le développement de l'activité purement touristique que pour d'autres activités économiques (Jacques MARCADON, 1999). Elles sont de tout temps l'objet de conflits sévères en termes d'occupation de l'espace (Francesco FRANGIALLI, 1994). Pour exemple, sur les 400 millions d'habitants que compte le bassin méditerranéen près de 150 millions vivent sur le littoral dont plus de 60% sont des urbains (Jean-Claude JAGER, 1998); et si la rive sud représentait le un tiers en 1950, la moitié en 1985, elle représentera, d'après les statistiques les deux tiers en l'an 2025. Des études (Annie Pinaud-

Bonnellie, 1993) sur l'urbanisation du littoral ont montré que c'est surtout sur les rivages que la progression du bâti est spectaculaire et, l'essor du tourisme est généralement le principal responsable des mutations du paysage bâti dans les espaces à vocation touristique (Jérôme LAGEISTE, 2006) et (Jean RIEUCAU, 2004). En moins d'un siècle l'interaction entre les différentes activités en développement en zones littorales a donné naissance à une urbanisation inouïe des régions littorales.

Dans le cas de l'Algérie, il faut dire qu'aujourd'hui les situations décrites par nombreux spécialistes dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, dans notre pays, sont : **l'habitat**, qui en plus de l'offre qui n'arrive toujours pas à satisfaire la demande, l'architecture, le confort, etc. ne contentent pas. **Le patrimoine**, particulièrement le patrimoine bâti et urbain qui est souvent peu valorisé, pour ne pas dire à l'abandon. Et plus complexe encore, **l'aménagement de notre espace littoral** où les deux situations suscitées (l'habitat et le patrimoine) sont plus alarmantes. Ainsi, l'image de notre littoral est désolante. En effet, face à une urbanisation non contrôlée, issue d'interventions peu réfléchies, des effets indésirables sont préoccupants -empiétements sur des espaces censés être protégés ; le paysage bâti de valeur patrimoniale ne cesse de se dégrader jusqu'à voir cette belle architecture et ce bel urbanisme dont jouissaient jadis nombreuses villes du littoral, est envahi de nos jours par des extensions très typiques, souvent sans rapport avec les spécificités évidentes du littoral ; nombre d'espaces naturels de grande valeur sont envahis par la construction (les sites verts), et d'autres pollués (les plages, les cours d'eau) ; etc. -. Certains espaces qui étaient autrefois espace d'accueil, de convivialité et lieu privilégié de la vie, à force n'inspirent que dégoût et sont devenus par le temps répugnants et hostiles à la vie normale-. Malheureusement et il faut le dire, malgré ce bilan négatif, nous avons continué à agir toujours de la même manière comme, du moins jusqu'à ces dernières années. Nous nous sommes peu intéressés aux situations réelles de nos villes ; et encore moins pour le cas des villes du littoral où nous avons produit et organisés l'espace bâti souvent de la même manière que nous le produisons et nous l'organisons ailleurs – les mêmes contenus des plans d'urbanisme à l'exceptions quelque fois des statistiques qui différent ; nous élaborons souvent des plans types ; etc.-. Les particularités, si significatives de nos villes littorales, sont peu pour ne pas dire jamais, prises en considération dans la manière de penser, de produire et d'organiser nos espaces de vie.

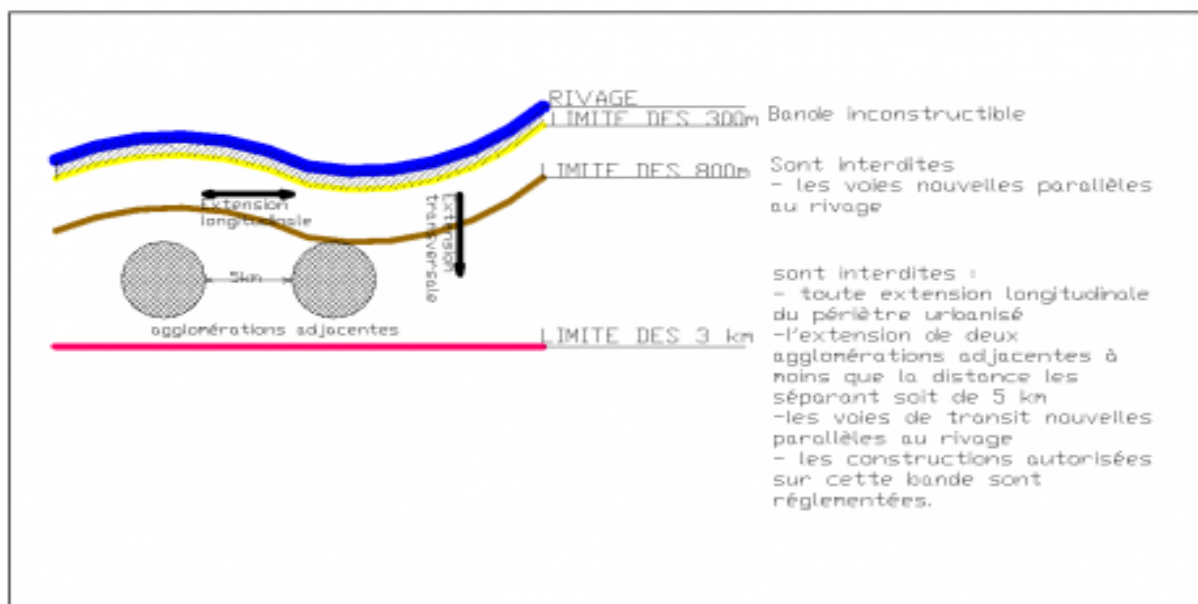
Les pouvoirs publics prenant conscience de la problématique même très en retard, ont finit par mettre en place une réglementation récemment, portant sur la protection et à la valorisation du littoral par textes de lois et d'un ensemble de plans.

- **La loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme.**

La présente loi a pour objet d'édicter les règles générales visant à organiser la production du sol urbanisable, la formation et la transformation du bâti dans le cadre d'une gestion économe des sols, de l'équilibre entre la fonction d'habitat, d'agriculture et d'industrie ainsi que de préservation de l'environnement, des milieux naturels, des paysages et du patrimoine culturel et historique sur base du respect des principes et objectifs de la politique nationale. Les articles 44 et 45 de la section 1 du chapitre IV sont consacrés au littoral.

- **la loi 02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.**

Cette loi délimite trois bandes dans le littoral tel que défini à l'article (07), dans lesquelles sont édictées des restrictions relatives à l'urbanisation (voir figure ci après).



- **Décret exécutif n°06-351 du 5 octobre 2006 fixant les [conditions de réalisation des voies carrossables nouvelles parallèles au rivage](#)**

- **Décret exécutif n° 07-206 du 30 Juin 2007 fixant les [conditions et les modalités des constructions et des occupations du sol sur la bande littorale, de l'occupation des parties naturelles bordant les plages et de l'extension de la zone objet de *non aedificandi*](#).**

- **Décret exécutif n° 04-113 du 13 avril 2004 portant [organisation, fonctionnement et missions du commissariat national du littoral](#)**

- **Décret n° 09-114 du 7 avril 2009 fixant les [conditions d'élaboration du Plan d'Aménagement Côtier, son contenu et les modalités de sa mise en œuvre](#)**

- **Décret exécutif n° 06-424 du 22 novembre 2006 fixant la [composition et le fonctionnement du conseil de coordination côtière](#)**

- **Décret exécutif n° 04-273 du 2 septembre 2004 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-113 intitulé "[Fonds national pour la protection du littoral et des zones côtières](#)**

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), après avoir décrit ce phénomène en Algérie comme « *la littoralisation tout azimuth* » et lui consacre tout un chapitre en vue de sa protection et sa valorisation.

Le Plan d'Aménagement Côtier (PAC)

Elaboré conformément aux dispositions de la loi relative à la protection et à la valorisation du littoral (Art.25). Les modalités de sa mise en œuvre sont contenues dans le décret d'application N° 09-114 du 07 avril 2009. Il s'est traduit par : - la délimitation et la matérialisation physique du littoral, des zones naturelles d'intérêt écologique et des limites d'extension des agglomérations. - Le cadastre du littoral (état de fait environnemental et foncier). - L'établissement du bilan écologique et l'identification des occupations et des atteintes au milieu

Les instruments d'urbanisme : Le Plan directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et le plan d'occupation des sols (POS)

Suite à la promulgation de la loi relative au littoral, il est urgent de rendre compatibles les PDAU de toutes les communes littorales ainsi que les POS déjà approuvés avec les dispositions de la loi « littoral », qui stipulent : « dans le cadre de l'élaboration des instruments d'aménagement et d'urbanisme concernés, l'état et les collectivités territoriales doivent : - «Veiller à orienter l'extension des centres urbains existants vers les zones éloignées du littoral et de la côte maritime. - Classer dans les documents d'aménagement du littoral comme aires classées et frappées de servitudes de non aedificandi, les sites présentant un caractère écologique, paysager, culturel ou touristique. - Encourager et œuvrer pour le transfert vers des sites appropriés, des installations industrielles existantes dont l'activité est considérée comme préjudiciable à l'environnement côtier ».L'aménagement du littoral doit s'opérer dans un cadre juridique précis qui tient compte de la hiérarchie des normes et des instruments d'urbanisme.

Même si les dispositions n'ont pas empêché l'urbanisation de s'étendre dans les zones proches du rivage, ceci met en évidence l'importance du sujet. Et c'est pourquoi l'option AUZL s'y intéresse.

Afin que notre action, en tant qu'architecte et urbanisme, soit judicieuse et profitable, il est nécessaire et important d'identifier, de comprendre, et d'expliquer de manière réfléchie les indicateurs qui ont marqué la production de ce bel urbanisme et de cette belle architecture d'antan, et aussi les facteurs à l'origine des situations de désolation que vivent aujourd'hui

les villes littorales. Ces indicateurs, qui sont aujourd'hui probablement peu connus, seront précieux pour nous les professionnels, qui ont les compétences de les traduire dans notre démarche opérationnelle en matière de production et d'organisation du paysage bâti en zones littorales. L'objectif est de redonner à ces villes littorales leur image architecturale et urbanistique et, ainsi que la vie agréable dont jouissaient autrefois. Décisive, aujourd'hui que les pouvoirs publics algériens expriment une volonté pour le développement du tourisme. Décisive également, aujourd'hui avec l'évolution des modes et de qualité de vie, et l'avènement de la pratique touristique dans notre société.

L'objectif de cette approche est pour, une meilleure adaptation aux particularités du milieu local dans notre manière de produire et d'organiser l'espace bâti, une meilleure protection et mise en valeur des potentialités locales, et enfin une meilleure réflexion dans une démarche de développement durable.

Il est utile de rappeler qu'au vu des débats qu'il suscite aujourd'hui dans des rencontres (séminaires, colloques, etc.) nationales et internationales, le thème est d'actualité. Au sein de notre institut d'architecture et d'urbanisme, Il a fait l'objet de travaux de recherche finalisés au sein d'une équipe de recherche intitulé « *Le développement urbain dans les petites villes côtières, cas du littoral centre algérien.* », projet CNEPRU, n° 0901/02/2004 en 2004/2005. Il a été également le sujet de 04 thèses en 1ère et 2ème Post-graduation, les unes finalisées et d'autres en cours de l'être.

AZUL s'inscrit dans la continuité de l'option AZUL (Architecture en Zones urbaines littorales) dans le système classique, créée en 2004/2005 par moi-même, Mr ICHEBOUBENE Youcef, assisté de MM. HOCINE Mohamed et TABTI Mohamed, tous enseignants à l'Institut d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Blida. Il faut dire que l'option AZUL a pris de l'envol et a donné des résultats satisfaisants. Pour rappel, certaines idées maîtresses développées autour des grands projets de la ville d'Alger ont été initiées, pensées et développées dans l'option AZUL. Parmi ces idées on peut retenir:

- L'aménagement des berges et de l'embouchure de l'Oued El Harrach.
- La promenade de la baie reliant l'embouchure de l'Oued El Harrach au quartier d'El Hamma, ainsi que l'aménagement de celui ci.
- La notion de la coulée verte, prenant naissance du monument et aboutissant au jardin d'essai.
- L'aménagement d'esplanades créant ainsi l'articulation entre la ville et le front de mer.
- La restructuration du port d'Alger, voire même son déplacement redonnant l'espace libéré a la ville.
- Aménagement d'une gare maritime digne de la capitale, offrant une vitrine aux voyageurs.

Toutes ces réflexions méritent d'être développées d'avantage par le biais des masters 1 et 2 proposés à cet effet.

Profils et compétences visées:

A l'issue de la formation le diplômé :

1. saura comment concevoir et de réaliser un projet d'architecture ou une étude urbaine, ou encore une étude territoriale, de manière réfléchie et judicieuse, profitable pour le monde local, et nécessaire et important pour un développement durable. Plus particulièrement quand il s'agit d'intervenir en zones littorales considérées à juste titre comme complexes et vulnérables, particulièrement quand il s'agit d'intervenir sur le plan urbanistique et architectural.
2. Il saura l'importance de la prise en considération des spécificités locales, tant sur le plan social, culturel, économique et naturel, dans la réflexion pour toute étude architecturale ou urbanistique. Ceci, pour dire que le concept basé sur la relation *site/projet* est important et nécessaire dans la réflexion et l'élaboration des études architecturales et urbanistiques.
3. Comme il saura profiter et se mettre au diapason de l'évolution des technologies et du savoir faire en matière de construction et d'urbanisme à une échelle plus grande.

Ce master, particulièrement dans sa démarche théorique, permet aux détenteurs du master, une initiation à la préparation d'une thèse de doctorat. Il saura comment réfléchir une intention de recherche – meilleure réflexion sur la complexité et les intérêts du thème choisi, poser de manière judicieuse la problématique et les hypothèses quelque soit le sujet de la thèse. Il faut dire que l'autre objectif important, escompté dans ce master, est qu'à l'issue de la deuxième année le diplômé saura comment approcher un travail de recherche en plus de ses compétences dans la pratique.

ARCHITECTURE DES ENSEIGNEMENTS.

1- Semestre 1

Unité d'Enseignement	VHS	V.H hebdomadaire					Coeff.	Crédits	Mode d'évaluation		Examen
	14s	Atelier	C	TD	TP	AP			TVX	CC	
UE fondamentales											
UEF.1 (P)											
Matière 1 : Projet 1	84h	6h					6	10	100%		
Matière 2 : Théorie de projet	21h	Application en atelier	1h30				3	3			100%
Matière 3 : HA:	21h	Application en atelier	1h30				2	2			100%
UEF.2 (P)											
Matière1 : Génie urbain	21h		1h30	1h30			2	3	50%		50%
UE découverte											
Matière1 : Urbanisme	42h		1h30	1h30			3	3	50%		50%
Matière 2: typologies urbaines en milieu littoral.	21h	Application en atelier	1h30				3	3	50%		50%
UE transversales											
UET (P)											
Matière 1 : Langue anglaise 1	21h		1h30				1	2	50%		50%
Matière 2 : Langue française 1	21h		1h30				1	2	50%		50%
UE méthodologie											
Matière1 : Recherche thématique 1	21h	application en atelier	1h30 Cours sous forme de communications en atelier				1	2	100%		
Total Semestre	294h	9h	10h30	3h			22	30			

Etablissement :
Institut d'architecture et d'urbanisme
université Blida 1

Intitulé du master
Architecture en Zone urbaine Littorale
(AZUL)

Porteur du master :
Dr. Youcef ICHEBOUBENE

1- Semestre 2

Unité d'Enseignement	VHS	V.H hebdomadaire					Coeff.	Crédits	Mode d'évaluation		Examen
	14s	Atelier	C	TD	TP	AP			TVX	CC	
UE fondamentales											
UEF.1 (P)											
Matière 1 : Projet 2	126h	9h					6	10	100%		
Matière 2 : Droit d'urbanisme	21h	Application en atelier	1h30				3	3		100%	
UEF.2 (P)											
Matière1 : Construction	21h		1h30	1h30			3	3	50%	50%	
UE découverte											
Matière1 : Urbanisme littoral	42h		1h30	1h30			3	3	50%	50%	
Matière 2: typologies architecturales en milieu littoral.	21h	Application en atelier	1h30				3	3	50%	50%	
UE transversales											
UET (P)											
Matière 1 : Langue anglaise 2	21h		1h30				1	2		100%	
Matière 2 : Langue française 2	21h		1h30				1	2		100%	
Mise en situation professionnelle Stage1	10 jours (05 jours de travail d'observations, d'interviews et d'enquêtes ET 05 jours bureau d'études). Le travail portera particulièrement sur l'urbain du site choisi pour le stage (site littoral).						1	2	100%		
UE méthodologie											
Matière1 : Recherche thématique 2	21h	application en atelier	1h30 Cours sous forme de communications en atelier				1	2	100%		
Total Semestre	294h	9h	10h30	3h			22	30			

Etablissement :
Institut d'architecture et d'urbanisme
université Blida 1

Intitulé du master
Architecture en Zone urbaine Littorale
(AZUL)

Porteur du master :
Dr. Youcef ICHEBOUBENE

3- Semestre 3

Unité d'Enseignement	VHS	V.H hebdomadaire				Coeffi.	Crédits	Mode d'évaluation		
	14s	Atelier	C	TD	TP			Tvx	CC	Examen
UE fondamentales										
UEF.1 (P)										
Matière 1 : Projet 3	168h	12h				9	12	100%		
UEF.2 (P)										
Matière 2: Structure	21h	Application en atelier	1h30			3	4			100%
Matière2 : SIG	21h	Application en atelier	1h30			3	4			100%
UE découverte										
UE méthodologie										
Matière1: Méthodologie de recherche	21h	Application en atelier	1h30			3	4	100%		
UE transversales										
Matière 2 : Langue française 3	21h		1h30			2	3			100%
Mise en situation professionnelle Stage 2	10 jours (05 jours de travail d'observations, d'interviews et d'enquêtes ET 05 jours bureau d'études) le travail portera particulièrement sur l'architecture du bâti du site choisi pour le stage (site littoral).					2	3			
Total Semestre	250 h	12 h	03 h			22	30			

Etablissement :
Institut d'architecture et d'urbanisme
université Blida 1

Intitulé du master
Architecture en Zone urbaine Littorale
(AZUL)

Porteur du master :
Dr. Youcef ICHEBOUBENE

4- Semestre 4

Unité d'Enseignement	VHS	V.H hebdomadaire				Coeff	Crédits	Mode d'évaluation		Examen
	14s	Atelier	C	TD	TP			Tvx	CC	
UE fondamentales										
UEF.1 Atelier										
Elaboration du PFE (Confection des documents écrits, graphiques et maquette du PFE pour la soutenance).	210h	15h				18	24	100%		
Elaboration de l'intention de recherche.	42h	03h				4	6	100%		
Total Semestre	252	18h				22	30			

Etablissement :
Institut d'architecture et d'urbanisme
université Blida 1

Intitulé du master
Architecture en Zone urbaine Littorale
(AZUL)

Porteur du master :
Dr. Youcef ICHEBOUBENE

Les enseignements des ateliers seront structurés comme suit :

1/ Recherche thématique : il s'agit d'un travail de recherche bibliographique, documentaire et sur le NET. Elle sera appuyée par l'étude et l'analyse d'exemples concrets et, sous-tendue par des cours d'appui sous forme de communications et de débats au sein de l'Atelier. Le but de cette phase est d'avoir un ensemble de connaissances judicieuses sur la ville littorale en général, et sur le plan architectural et urbanistique en particulier. Cette phase sera menée en simultané avec les phases que suit :

2/ Atelier Master 1

- Semestre 1

- **Etude et analyse d'un site d'étude choisi**

Le travail, tout au long de cette phase, sera mené sur le terrain sous formes d'observations, d'enquêtes, de relevés architecturaux et urbanistiques, de montage de photos, de constats, etc.; et en Atelier à partir de communications et débats. Les échelles de travail varieront de l'échelle locale, voire régionale (1/25000^{ème}. – 1/5000^{ème}.); à l'échelle de l'édifice et voire même de détail (1/500^{ème}. – 1/50^{ème}.).

- **Constat de l'étude et analyse du site d'étude choisi**

Sur la base de l'étude et analyse du site d'étude choisi, formuler de manière réfléchie et éclairée la (les) problématique (s) dudit site d'étude.

- Semestre 2

- **Action**

Il s'agit d'élaborer, premièrement un schéma de principes d'aménagement, selon la (les) problématique (s) formulée (s) et présentée (s), et les objectifs de l'option. Puis un plan d'aménagement pour la situation (ou l'une des situations) identifiée (s) et choisie (s), il sera réfléchi selon les principes établis dans le schéma de principes d'aménagement. Et enfin l'élaboration d'une simulation de projet (S) allant d'un plan de masse jusqu'à l'esquisse du projet. La simulation peut-être, un aménagement urbain et/ou touristique, ou un projet ponctuel qui peut-être un équipement, une structure d'accueil touristique, ou du logement – logement haut standing, résidences secondaires, etc.-. (Les échelles d'élaboration varieront du 1/500^{ème} au 1/100^{ème}.). Ils seront présentés : un dossier graphique, maquette et un mémoire écrit. La réflexion, sera menée dans une démarche de développement durable et, doit s'inspirer de l'ensemble des indicateurs identifiés, expliqués et démontrés dans *la recherche thématique*.

Etablissement :

Institut d'architecture et d'urbanisme
université Blida 1

Intitulé du master

Architecture en Zone urbaine Littorale
(AZUL)

Porteur du master :

Dr. Youcef ICHEBOUBENE

3/ Atelier Master 2

Semestre : S3-S4

Il s'agit, selon la (les) problématique (s) formulée (s) et présentée (s) dans le travail de l'atelier master 1, et les objectifs du thème du master assignés et les spécificités de l'espace littoral, de remanier le plan d'aménagement présenté en fin de semestre du master 1, passage indispensable pour ne pas dire obligatoire, pour une meilleure dialectique entre l'idée du projet à développer et ledit plan d'aménagement. Le projet peut-être une simulation de l'idée du projet (une esquisse du projet), comme cela peut aller de l'idée du projet à sa phase d'exécution. Seront présentés (schéma de principes d'aménagement, plan d'action, le plan d'aménagement et le projet) comme suit

Un dossier graphique, maquette et un mémoire écrit. Le projet peut-être, un aménagement urbain et/ou touristique, ou un projet ponctuel qui peut-être soit un équipement, soit une structure d'accueil touristique, ou encore du logement – logement haut standing, résidences secondaires, etc.-. (Les échelles d'élaboration varieront du 1/500^{ème} au 1/50^{ème}).

La réflexion, sera menée dans une démarche de développement durable et, doit s'inspirer de l'ensemble des indicateurs identifiés, expliqués et démontrés dans *la recherche thématique*.